

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2017 - 080 du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 juin 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P TARD – J LECERF -D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – N. CARON – F DEHON.

MM. B. DE REU – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R LELEU -P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - J WEEXSTEEN - C. TABARY – J.N. MENAGE – F SELLIER - H COPIN – B DUVERGE – M FLAHAUT – L ANTINORI – J L TAZBARY – J CAPELLE - D BASSEUX – B HIEZ - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M LALISSE.-
- J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J P BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J L CANDAT – L GUISE.

Mme G WATSON, absente et excusée a été suppléée par M M CANNONNE

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS

M. J WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par à Mme I DEMAY

M. H COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET

M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE

M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET

M. M LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch LECTEZ

M. J VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J Y HARMEGNIES

M. J P BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E DUFLOS

M. P TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A M BARBIER

M. R LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M.Ph LEFORT

M.F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE.

Objet : Pôle Métropolitain Artois Douaisis - Approbation Accord Cadre PRADET.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche initiée par la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, les Communautés de Communes Cœur d'Ostrevent, Osartis-Marquion, des Campagnes de l'Artois et du Sud Artois, représentées par leurs Présidents qui ont décidé de se mobiliser et de se fédérer au sein du Pôle Métropolitain Artois Douaisis afin d'accroître l'attractivité et le rayonnement de ce territoire fort de près de 450 000 habitants et d'en permettre le développement durable et équilibré, au service des habitants, de leurs conditions et qualité de vie.

Monsieur le Président précise que la constitution de ce nouvel espace de réflexion en syndicat mixte traduit l'ambition collective de ses membres de travailler ensemble au développement harmonieux et innovant des territoires. Cette collaboration a notamment permis de définir les priorités stratégiques, les axes de travail partagés ainsi que le mode de gouvernance d'un projet métropolitain de l'Artois Douaisis. Ainsi, et de façon non exhaustive, les actions d'intérêt métropolitain confiées au Pôle Métropolitain Artois Douaisis par ses membres relèvent de trois grands axes stratégiques identifiés à ce jour :

- Les transports et la mobilité,
- Le développement de l'attractivité territoriale, l'économie présentielle et résidentielle,
- Le renforcement des solidarités pour tendre vers une équité territoriale.

Cet espace est renforcé dans son rôle par les dispositions de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi Notre qui impose aux nouvelles régions la réécriture de leur schéma régional d'aménagement et de développement durable de territoire (SRADDT).

Monsieur le Président précise que la Région HAUTS de France a découpé l'espace régional en 11 espaces de dialogue dans lesquels vient se décliner la programmation régionale d'aménagement et de développement du territoire (PRADET). Nous faisons partie de la zone infra régionale qui comprend le Pôle Métropolitain de l'Artois (Communautés d'agglomération de Lens-Lévin, de Bruay-Béthune et d'Hénin Beaumont) et le Pôle Métropolitain de l'Artois Douaisis.

Monsieur le Président précise l'enveloppe financière qu'entend consacrer la Région Hauts de France pour les projets développés par les différents territoires de l'espace de dialogue Artois/Artois Douaisis et qui se répartit sur la période 2016-2021 de la manière suivante :

Répartition de l'Enveloppe Financière par Fonds	Pôle Métropolitain de l'Artois	Pôle Métropolitain de l'Artois Douaisis
Fonds d'Appui aux dynamiques métropolitaines	21 261 310,00 €	14 303 051,00 €
Fonds d'Aide aux Projets d'agglomération	13 694 509,00 €	5 482 462,00 €
Fonds d'Appui à l'Aménagement du territoire	951 999,00 €	8 890 069,00 €
Fonds de Revitalisation Rurale	0,00 €	817 261,00 €

Monsieur le Président tient à préciser que ces enveloppes régionales par fonds sont indicatives et prévisionnelles. Elles s'entendent donc sous réserve de vote du budget annuel régional et du vote des crédits correspondants d'une part, du dépôt effectif des projets issus des programmations annuelles validées et de leur éligibilité au vu des modalités d'intervention et d'instruction des fonds territoriaux de la PRADET.

Monsieur le Président indique ensuite la répartition qui s'est opérée à l'intérieur du pôle métropolitain Artois Douaisis en fonction de chaque population agglomérée et en fonction de l'éligibilité aux différents fonds par certaines intercommunalités.

Cette répartition se traduit par le tableau suivant :

EPCI	CA Douai	CU Arras	CC Cœur Ostrevent	CC Osartis Marquion	CC Camp. Artois	CC Sud Artois
Population	150123 Hab.	107582 Hab.	72565 Hab.	41589 Hab.	33363 Hab.	27590 Ha.b
% Pop.	34,69 %	24,86 %	16,77 %	9,61 %	7,71 %	6,37 %
FADM	4 960 072 €	3 554 515 €	2 397 551 €	1 374 103 €	1 102 315 €	911 444 €
FAPA	3 200 000 €	2 200 000 €	-	-	-	-
FAAT	2 008 769 €	1 532 738 €	2 517 764 €	1 443 000 €	1 024 865 €	272 864 €
FRR	-	-	-	-	132 720 €	684 281 €

Monsieur le Président précise qu'une clause de revoyure sera organisée à mi-parcours pour constater la consommation des crédits et pour redistribuer les crédits non consommés. Une optimisation des crédits par fonds

pourra également être recherchée entre intercommunalités pour permettre une meilleure consommation budgétaire au regard des règles applicables pour la mobilisation de chaque fonds.

Il vous sera proposé d'approuver l'accord cadre concernant la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires, d'approuver les axes structurants dans lesquels les projets viendront s'inscrire, d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions concernant ce dossier et notamment concernant la signature de l'accord cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'accord cadre concernant la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires pour le Pôle Métropolitain Artois-Douais ;
- d'approuver la répartition établie entre les intercommunalités, membres du pôle métropolitain au regard de critères de population et d'éligibilité des dossiers dans les différents fonds régionaux ;
- d'approuver le principe d'une clause de revoyure à mi échéance pour faire le point de la consommation des crédits et leur réorientation en fonction des dossiers présentés ;
- de charger Monsieur le Président de porter et de défendre auprès du pôle métropolitain les dossiers relevant des axes du pôle et pour lesquels l'intercommunalité aurait sollicité des crédits sur l'un ou l'autre des fonds d'appui.

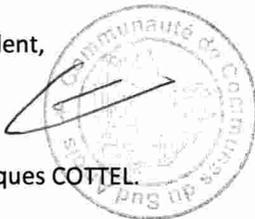
Ainsi fait, délibéré, certifié, publié, affiché et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 27 juin 2017 et transmission
en Préfecture le 27 juin 2017.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

18 JUIL. 2017

ARRIVÉE

2017-080 - 27/06/2016

Pôle Métropolitain Artois Douais

Approbation Accord Cadre Pradet